

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE GUYENNAISE
 UNITÉ (CLAIR)
 B.T.
 PROCÈS - VERBAL (N°/ANNÉE)
 1.752 / 91

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
 10 Décembre 1991
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE FLAGRANT DÉLIT COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE CAS

OBJET DE LA PROCÉDURE
 - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS -

Observation (par des témoins autres que des militaires de la Gendarmerie)
d' un phénomène aérien.

91307479

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Synthèse
2	Audition de C , S (Témoin)
3	Audition de G , N (Témoin)

REGEND/CIRCOGEND BORDEAUX
 Arrivée :
 N° /
 Départ :
 Adressage :

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	Monsieur le Préfet
	<input type="checkbox"/> 1	Monsieur le Procureur de la République
	<input type="checkbox"/> 1	Général, Cdt. la Région Aérienne
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	Ministre Défense et D.G.G.N.
	<input type="checkbox"/> 1	AUX ARCHIVES

VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

10 JAN. 1992
 95

UNITE

B.2.

PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)

1.752 / 91

PROCÉDURE

D' ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL

DE ...

N° PIÈCE

1

N° FEUILLET

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Observation d' un phénomène aérien.

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES

NOUS TROUVANT A (LIEU)

Ce jour **Vingt-huit Décembre mil neuf cent quatre vingt onze** à
à notre Unité,nous soussigné(s) **A** **B**, Adjudant-Chef, O.P.J. de la Compagnie de
, en résidence àVu les articles **15 à 19 et 75 du Code de procédure pénale,**
rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefsI - PREAMBULE

Le **15 Décembre 1991** se présente à notre Unité Monsieur
- connu de nous - Agent de sécurité au Centre de Production
Nucléaire de . Cette personne nous fait le récit
suivant :

Le **Mardi 10 Décembre 1991 à 23 heures 20**, alors qu'il est de service sur son lieu de travail, il aperçoit dans le ciel et au-dessus de
une lumière jaune se déplaçant à la manière d' un avion. Peu après apparaissent des étincelles à l' arrière de cette lumière. Partant de cette dernière il aperçoit ensuite une seconde, d' un blanc plus intense et dont le faisceau est dirigé vers le sol. A un certain moment le phénomène lumineux repart - à très grande vitesse - vers le haut et légèrement en oblique vers l' Ouest. Un nuage blanc est perceptible à l' arrière de l' objet lumineux.

Son observation a duré environ une minute et trente secondes.

(Réf. Pièce n° 2).

II - CONSTATATIONS

Aucune constatation de ce phénomène aérien n' est faite par nous.
Une patrouille de notre Unité, en service cette nuit là dans le créneau horaire concerné et aux abords de la Centrale Nucléaire, n' a rien remarqué.
Aucun objet ou résidu quelconque relatif au phénomène décrit ne sera découvert.

Conditions météo : Cette nuit là, la lune était visible (époque de pleine lune) ; il y avait un très léger brouillard par endroits seulement. De ce fait la luminosité et la visibilité étaient particulièrement bonnes.

III - ENQUÊTE

Dès la connaissance des faits rapportés par Monsieur
, nous essaierons - en vain - de contacter le Groupe d' Etudes

.../...

des phénomènes aérospaciaux (G. I. A. H.) à
par contre nous entrerons en rapport avec le C.H.S.A. de TOULOUSE (1),
service de Monsieur J.J. V. Le secrétaire de Mr V. nous
demandera de lui transmettre la procédure.

Compte-tenu qu'aucune constatation du phénomène n'est
effectuée par nous, de la date tardive de la relation des faits par
notre informateur et du crédit relatif pouvant être accordé à ses constatations
personnelles, nous décidons de ne pas rendre-compte - dans l'ins-
tinct - aux autorités militaires supérieures.

Il nous parviendrait à l'occasion en outre témoins des faits,
Monsieur C. D.
Cet homme - pêcheur professionnel - demeure au bordure de l'estuaire
de la , à environ cinq kilomètres à " vol d'oiseau " du Centre de
Production Aérospatiale.
Le 10 Décembre 1991 vers 12 heures 30, a également aperçu
le phénomène décrit par Mr D. et localisé au-dessus de l'estuaire de .
L'objet avait la forme d'un ballon rond, de
couleur orange, avec la queue d'une comète. Sa trajectoire semblait
horizontale.
Mr D. est entré dans sa maison afin de prévenir un ami. Lorsqu'il
est ressorti, il n'y avait plus dans le ciel qu'un bouchon de fusée
blanche, relativement important. Le phénomène a duré quatre minutes.
(Réf. pièce n° 3).

IV - CONCLUSION

De l'enquête effectuée il ressort que le mardi 10 Décembre
1991 vers 12 heures 30 un phénomène aérien s'est effectivement produit,
éventuellement au-dessus de l'estuaire de . Les différences
dans les constatations de nos informateurs peuvent être expliquées par
des angles d'observation différents.
Il pourrait s'agir vraisemblablement d'un satellite en perdition se
désagrégant (plus ou moins complètement) lors de son entrée dans l'
atmosphère. La durée de l'observation relativement longue pourrait être
expliquée par la bonne visibilité verticale cette nuit là, due à des
conditions météorologiques particulièrement satisfaisantes.

En conséquence nous établissons la procédure, tel que le
détail en figure au bords de l'envoi et la faisons parvenir aux des-
tataires habituels.

GENDARMERIE NATIONALE

COMPAGNIE 0. E. 3. 1. 2. 7.

UNITE

B.T.

PROCÈS-VERBAL (N° ANNÉE)

1.752 / 91

PROCÉDURE

D' ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TERCIN.

N° PIÈCE

2

N° FEUILLET

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

91307479

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour **Quinze Décembre mil neuf cent quatre vingt onze à quinze heures**

nous soussigné(s) **A P, A/C, O.P.J. et D C, gendarmes A.P.J., de la Compagnie de , en résidence à ,**

vu les articles **16 à 20 et 75**

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

C

S

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIATION

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

Demeurant lieu-dit " " à ; exerçant la profession de surveillant maître de chien.

Je suis actuellement employé par la Société et affecté à la surveillance de la Centrale Atomique de . Je suis maître-chien et je travaille la nuit. Je suis chargé de faire notamment des " rondes " dans le site nucléaire.

Le Mardi 10 Décembre 1991 à 23 heures 20 (plus ou moins 2 à 3 minutes) alors que j' effectuais une ronde sur le site de la Centrale j'ai été le témoin visuel d'un fait particulier. A ce moment là je me trouve à 300 mètres environ au Nord-Est du rond-point situé devant le Poste d' Accès Principal de la Centrale. Je marche d' Est en Ouest ; j'ai donc le regard tourné en direction de . Mon attention est attirée par une lumière jaune, semblable à un phare, se déplaçant lentement sur un axe Sud-Ouest / Nord-Est ; l' évolution est semblable à celle d'un avion. L' allure de cet objet paraît même se ralentir au moment où je remarque quelques bouffées d' étincelles vers l' arrière. Partant de cet objet, un projecteur émettant une lumière blanche intense dirige son faisceau cylindrique vers le sol, en direction des lignes à Haute Tension n° 1 - 2 ; donc vers la Centrale. En supposant une altitude de 300 mètres pour cet objet, la lumière blanche avait au départ un diamètre de 1,50 mètre et pouvait avoir 50 mètres de long. A ce moment là je tente d'appeler par radio le P.C.P. ; celui-ci accuse réception mais mon message ne passe pas. Du moins dans l'immédiat car par la suite je pourrai enfin établir la liaison.

Entre-temps la lumière jaune, visible à l'origine, est partie vers le haut, légèrement en oblique vers l' Ouest, à très grande vitesse. Cette lumière a rapidement diminué jusqu'à disparaître en quelques secondes. Ceci en laissant une ou plusieurs traces de réacteur - comme un avion à réaction - qui La personne entendue : L' APJ : L' OPJ :

se sont effacées aussitôt dans un nuage blanc allongé verticalement.

Ce phénomène a duré presque une minute et demi. Je précise qu'un quart d'heure avant l'événement le brouillard était devenu relativement intense ; pour disparaître dans la demi heure qui a suivi, laissant alors une odeur de brûlé que j'ai pu sentir durant une heure environ. Cette odeur n'était pas perceptible au moment de l'événement.

Cet événement a été sommairement inscrit sur un registre au P.A.M. de la Centrale. Par la suite des collègues se sont déplacés mais plus rien n'était visible à ce moment-là.

Le lendemain j'ai pris contact avec un organisme chargé de la navigat on aérienne à MÉRIGNAC ; il m'a été répondu qu'ils n'avaient rien remarqué d'anormal.

Peu de temps après j'ai été rappelé par le S.E.P.R.A. de TOULOUSE, la secrétaire de M^{lle} MAILLÉCO, laquelle m'a demandé de faire part de mes observations à la Gendarmerie.

Je suis au courant que le phénomène que je viens d'évoquer a également été vu - au même jour à la même heure - par une personne se trouvant à la périphérie de BORDEAUX ; à CARBON-BLANC probablement. Il semblerait que MÉRIGNAC ait été le lien entre nous deux.

Je n'ai trouvé personnellement personne d'autre qui ait vu ce phénomène.

Je tiens à préciser la chose suivante : c'est quand j'ai vu la lumière blanche dirigée vers le sol que j'ai voulu établir le contact radio.

Le 15 décembre 1991 à seize heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus. J'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

L. APJ :

L. OPJ :

91307479

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour quinze décembre mil neuf cent quatre vingt onze à seize heures trente cinq,

nous soussigné(s) A , P A/C, OPJ et O , C , Gendarme APJ à la Compagnie de en résidence à

vu les articles - - - - -16 à 20 et 75- - - - - du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

G , M

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIATION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

Pêcheur

qui nous déclare à 16 heures 40:

""Le 10 Décembre 1991 vers 23 heures 25, je suis sorti de chez moi chercher du bois dans la cour et j'ai remarqué le phénomène suivant: --Ceci avait la forme d'un gros ballon de foot-ball de couleur orange que je situe à environ 800 mètres de hauteur. Cela avait la queue d'une comète. Je l'ai vu pendant quatre minutes. Cela se déplaçait dans un axe SUD - NORD et a peu près à l'aplomb de ""C'est à ce moment là que je suis rentré pour appeler un voisin et lui faire constater la même chose que moi. ""Quand je suis ressorti, il n'y avait plus qu'un bouchon de fumée de la taille d'une maison, la fumée était blanche. ""Il n'y avait aucune odeur, pas de vent pas de brouillard, bref, une visibilité quasi-parfaite. ""Ce phénomène a duré environ 4 à 5 minutes. ""Sur le coup, j'ai pensé à un satellite quelconque ou un météorite arrivant en fin de combustion. ""Ce qui m'a étonné est que la trajectoire était horizontale et non verticale. ""Le 15 décembre 1991 à 16 heures 50. ""Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUE

L'O.P.J

L'A.P.J

(A signé au carnet de déclarations).